



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 30272

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la prise en charge de la maladie d'Alzheimer. En effet, chaque enquête mesurant l'impact de la maladie d'Alzheimer démontre que le nombre de malades augmente, et que les structures sociomédicales permettant leur prise en charge sont très largement insuffisantes. Ainsi, selon les dernières données, 750 000 personnes de plus de 75 ans sont atteintes par cette maladie. Ce chiffre devrait avoisiner les 900 000 à l'horizon 2010. Concernant la prise en charge de cette pathologie, une enquête démontre que, d'ici à deux ans, le manque de lits au sein des institutions sera de l'ordre de 40 000, pour atteindre 120 000 six ans plus tard. Ce déficit de places se caractérise également par une disparité régionale extrême. Aussi, face au défi de santé publique que ce problème représente, il lui demande quelles mesures il compte rapidement prendre afin que les structures de santé intègrent ce phénomène, qu'une politique de prévention et de dépistage plus rapide soit mise en oeuvre, et que la prise en charge à domicile soit notablement améliorée.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées a été appelée sur la nécessité de la mise en place d'un dépistage précoce de la maladie d'Alzheimer, notamment en ce qui concerne les mesures envisagées par le Gouvernement à ce propos. Les démences et notamment la maladie d'Alzheimer, représentent un enjeu de santé publique important pour les malades et leur entourage. Le diagnostic de la maladie d'Alzheimer est complexe notamment aux stades précoces. En effet, il n'existe pas de marqueurs spécifiques permettant un diagnostic de certitude, pourtant, ce diagnostic doit être précoce, car l'identification de la maladie permet la mise en oeuvre d'une prise en charge médico-psycho-sociale adaptée. Son amélioration repose sur la mise en place d'un dispositif organisé et coordonné. Il nécessite que des compétences pluridisciplinaires soient mobilisées au sein d'une équipe expérimentée. Aussi est-il prévu de poursuivre d'une part, le développement des consultations mémoire dotées d'équipes pluridisciplinaires, et situées à un bon niveau d'accessibilité et d'autre part, pour diagnostiquer les cas les plus complexes, l'identification des centres mémoire de ressources et de recherche. Une procédure de labellisation a été mise en place concernant ces derniers. Une enquête effectuée auprès des agences régionales de l'hospitalisation, fin 2002, et mise à jour au 30 juin 2003 a permis de recenser 184 consultations mémoire et quatorze centres mémoire de ressources et de recherche labellisés. Ce développement sera soutenu par une tarification adaptée dans le cadre de la tarification à l'activité des structures sanitaires. En ce qui concerne l'identification des premiers symptômes par les médecins généralistes, elle pourra bénéficier de l'apport des résultats de l'étude de l'INSERM portant sur les outils d'évaluation des fonctions cognitives utilisables en pratique de ville. De plus, il a été confié au réseau français de la maladie d'Alzheimer la formation des professionnels de santé, la réalisation d'outils de formation portant sur la démarche diagnostique, le projet de soins et l'accompagnement des patients et de leurs familles. Afin de soutenir et d'aider les personnes malades et leurs familles et d'améliorer la qualité des structures d'hébergement, il sera créé, d'ici à 2007, 4 500 places d'hébergement temporaire et 8 500 places d'accueil de jour, dédiées à la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'affections

apparentées. Enfin, dans le projet de loi de santé publique, l'article quatorze définit les priorités de santé publique et les objectifs à atteindre. Un de ces objectifs est de limiter la perte d'autonomie des personnes souffrant de maladie d'Alzheimer et son retentissement sur les proches des patients.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30272

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2003, page 9581

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2738